

# LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- > Connaître les directives internationales en matière environnementale et sociale dont les nouvelles directives de la Banque Mondiale
- > Être en mesure de rédiger des termes de référence d'une évaluation environnementale (EES ou EIES).
- > Être en mesure de comprendre et d'analyser les impacts environnementaux et sociaux des projets, notamment les Plans d'Actions à la Réinstallation (PAR).
- > Être capable d'analyser et suivre la mise en oeuvre des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES).

## CONTENU DE LA FORMATION

### Les évaluations environnementales (EES ou EIES)

- > Les exigences nationales et internationales du développement durable, et les engagements internationaux.
- > Focus sur les nouvelles directives EHS de la Banque Mondiale
- > L'évaluation environnementale et sociale des politiques publiques : l'évaluation environnementale stratégique (EES).
- > L'évaluation environnementale et sociale des programmes et des projets : EIES, étude de risques, etc.
- > Le cadrage préalable pour identifier les enjeux et l'élaboration des termes de référence ou cahiers des charges.
- > La structure du rapport d'EES ou d'EIES.
- > L'analyse de l'état initial du site du projet.
- > Les interactions entre activités, effets et éléments de l'environnement.
- > Les méthodes et outils d'analyse des impacts : Check-lists, matrices, Delphi, modèles, analyse uni et multicritères.
- > La définition des mesures d'atténuation et des variantes pour optimiser le projet ; le plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (PGES).

- > Les plans de consultation des parties prenantes.
- > L'état des lieux et la méthodologie de collecte des données socio-économiques et de santé.
- > L'analyse des impacts probables du projet sur la population, l'habitat, les modes de vie, la santé, etc.
- > La définition et la programmation des mesures d'atténuation ou de compensation : volet social du plan de gestion (PGES).
- > La conception et la mise en oeuvre de plans de réinstallation des populations (PAR).
- > La mise en oeuvre des mesures de compensation.

### Le suivi de la mise en oeuvre du PGES

- > Le rôle des différents acteurs dans la mise en oeuvre du PGES.
- > Les consultations publiques et les exigences de diffusion de l'information.
- > Les indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du PGES, les indicateurs et le tableau de bord de performance environnementale.
- > La rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire et le suivi des réalisations.
- > Les mesures d'atténuation, les outils de programmation et de suivi environnemental et social.
- > La capitalisation des expériences.

### La prise en compte et l'accompagnement des impacts sociaux

DUREE  
3 SEMAINES

### PUBLIC CONCERNE

- Cadres en charge de l'environnement et du développement durable.
- Responsables de la conception de projets et programmes de développement.
- Cadres des ministères en charge de la préparation, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets.
- Cadres de programmes et projets. Responsables de structures et d'agences de développement national ou régional.

www.cmaciv.com  
information@cmaciv.com  
+225 87 11 74 69

